



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 125 • Juin 2019

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!



L'été... enfin!

Bonnes vacances à tous,
profitez-en pour faire le plein d'énergie
et revenir en pleine forme!

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ ou PRÉVOYEZ LE FAIRE ? N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE !

Au Québec, beaucoup de gens déménagent au mois de juillet. Ne remettez pas à demain pour aviser votre Section locale de tout changement d'adresse ou de vos coordonnées pour vous rejoindre.

Comme nous faisons plusieurs rencontres régionales durant l'année, vous pourrez être mis au courant en temps réel. Ceci aidera également le département des assurances à vous joindre facilement et, si vous avez un grief en cours, permettra à la personne responsable de votre dossier de grief de vous rejoindre pour faire un suivi dans votre dossier.

Vous pouvez facilement communiquer avec nous, via **NOTRE ADRESSE INTERNET**, la poste, **PAR COURRIEL** à : journal8922@uasq8922.org, au numéro de téléphone sans frais pour tout le Québec ou directement à un des délégués. Vous trouverez toutes les coordonnées en dernière page. Vous pouvez aussi le faire par télécopieur (fax) au 514. 522. 5220.

Si vous avez fait votre changement d'adresse chez votre employeur, c'est très bien car c'est **votre responsabilité** de le faire, et cela pourrait vous éviter des problèmes.

Finalement, n'oubliez pas de le faire aussi au Bureau de Sécurité Privée (BSP) pour conserver la validité de votre permis! Voyons ce que stipule la convention, **Article 11.03** - Perte d'ancienneté et d'emploi- - **#8** : défaut de maintenir valide son permis d'agent de sécurité conformément aux dispositions de l'article 23.02 (voir cet article).

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone (jour) : (_____) _____

Téléphone (soir) : (_____) _____

Cellulaire : (_____) _____

Adresse courriel (s'il y a lieu) : _____

Nouvelle adresse : _____

Date du déménagement (si connue) : _____

Nom de l'employeur : _____

Postez ce formulaire complété à :

UASQ, 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal, Québec H1V 1J7

Ça bouge au Recrutement !

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux agents qui travaillent sur les sites (contrats) suivants :

- CÉGEP de Saint-Jérôme
- S.Q.D.C. Mirabel, Trois-Rivières, Lévis, Québec (2 sites) et Rimouski

À Québec

- Conseil du Trésor
- L'Aquarium

À Montréal

- Centre d'achats Côte-Vertu
- La tour des Canadiens
- Énergir (nouvelle appellation de Gaz Métro)

Si vous connaissez des sites où les agents ne sont pas syndiqués, avisez-nous afin qu'on puisse les contacter pour leur offrir de faire partie de la grande famille des syndiqués de la Section locale 8922 et ainsi protéger les droits et privilèges du plus grand nombre possible. C'est ENSEMBLE que nous sommes forts et aider à améliorer nos conditions de travail.

Solidarité !

Au recrutement,
Nicole Paradis et Guy Coulombe...
merci !

Comité de la condition féminine

Au moment d'écrire ces lignes le Comité n'avait pas produit de rapport : les rencontres auront lieu après la production de votre bulletin syndical.

À suivre en septembre !

Le Comité.

Assemblées générales – Juin 2019

QUÉBEC :

3 juin 2019 ----- 19h
4 juin 2019 ----- 9h

Immeuble FTQ

5000, boul. des Gradins, suite
300, Québec (Qc) G2J 1N3
(Salle du Syndicat)

TROIS-RIVIÈRES :

4 juin 2019 ----- 19h
5 juin 2019 ----- 9h

Holiday Inn Express

2000, des Grands Marchés
Trois-Rivières (Qc) G8Z 1B7
(Salle à confirmer à l'entrée)

MONTRÉAL :

5 juin 2019 ----- 19h
6 juin 2019 ----- 9h

Auberge Royal Versailles

7200, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1N 1E7
(Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du Comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.



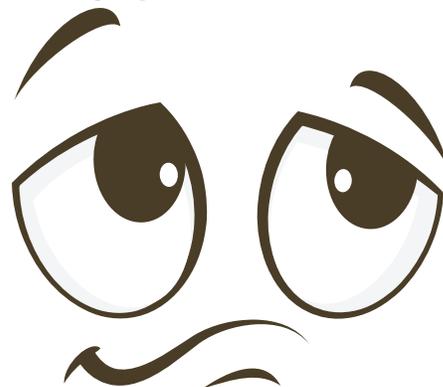
Un travailleur qui, au lieu d'embarquer dans le train du Chiâlathon, décide de venir aux assemblées pour s'informer de ce qui se passe dans le métier, dans sa Section locale et... voter !

Pensées et citations...

Mieux vaut prendre le changement par la main que d'attendre qu'il nous prenne par la gorge.

Sir Winston Churchill

Quand tu demandes un congé, on te fait sentir que tu es INDISPENSABLE, le génie de la boîte.... Mais demande un service, une augmentation ou ose suggérer une nouveauté pour le bien de tous... alors on te fait sentir que n'importe qui peut faire ton travail !



Votre santé c'est **PRIORITÉ # 1**

Vous connaissez l'expression « Aide-toi et le ciel t'aidera » ? Vous pouvez l'appliquer à une situation au travail... « Aide-toi et le syndicat t'aidera » ...La première aide qu'on se doit à soi-même est de s'informer de nos droits et privilèges et donc, qui de mieux placé que vos délégués que vous payez de vos cotisations pour vous écouter et vous donner des informations, conseils, support etc... Quand vous serez mieux informé, vous serez plus éclairé pour prendre VOTRE décision sans intimidation et aussi sans approximation. Votre décision...pas celle du patron, du client, d'un collègue qui « pense que c'est comme ça... » ou, pire, de quelqu'un qui n'est même pas dans le domaine !

Alors, agents de sécurité, signaleurs routiers, installateurs, chauffeurs, marcheurs etc...TOUT MEMBRE DE LA SECTION LOCALE 8922 a le privilège de nous contacter. L'avantage est double puisque c'est par les gens qui sont sur le terrain, dans leur milieu de travail que nous apprenons certaines problématiques qui peuvent exister depuis longtemps vu que personne ne nous a mis au courant pour que nous puissions intervenir. **BRISEZ L'OMERTA !!**

Vous vous sentez **dépassé**
par les événements ?

Vous êtes **préoccupé** par un ou
plusieurs aspects de votre vie et/ou
celle de votre famille ?

Vous avez **besoin d'un recul**
afin d'y voir plus clair ?

Vous ressentez le désir d'être
guidé dans une décision importante
à prendre ?

Que ce soit pour une simple préoccupation
ou encore une problématique vécue depuis
longtemps, votre programme d'aide aux em-
ployés (PAE), à la fois **accessible, rapide,**
confidentiel et gratuit, est SANS AUCUN
DOUTE, une option de choix à considérer.



L'OPTION
humaine
À VOS
PRÉOCCUPATIONS

Vous vivez des difficultés ?

Personnelles | Dépression, anxiété, stress, estime de soi, dépendances...

De couple | Communication, insatisfaction, infidélité, sexualité, séparation/divorce, violence conjugale...

Familiales | Famille reconstituée, relation parents/enfants et adolescents, problèmes scolaires...

Au travail | Conflit entre collègues, gestion de tâches, épuisement professionnel, harcèlement...

Financières & légales | endettement, faillite, divorce, garde légale, poursuite...

**TOUS LES MEMBRES ET LEUR FAMILLE
ONT DROIT AU :**

**PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
6 RENCONTRES / ANNÉE PAE
1^{ER} AVRIL AU 31 MARS**

**1.800.525.0997
consultantsbch.com**

**RAPIDE - CONFIDENTIEL
PAYÉ À 100% PAR LE SYNDICAT**

Délais pour déposer un grief

Selon l'article 8.02 de la convention collective, vous avez un MAXIMUM de 25 jours pour soumettre un grief. Ce délai débute à la date de votre connaissance des faits, généralement l'employeur vous poste une lettre d'Avis disciplinaire, le délai commence donc au moment où vous recevez ladite lettre. Si vous n'êtes pas en accord avec une Mesure de l'employeur, vous avez un maximum de 25 jours pour que le grief soit produit, donc contactez votre syndicat le plus tôt possible afin de pouvoir s'occuper de vous expliquer la démarche et d'ouvrir un dossier (une enquête) en vue d'un dépôt de grief. La personne que vous rejoindrez au Syndicat aura besoin de votre version des faits, alors préparez quelques notes, ça pourra aider.

- N'ATTENDEZ PAS !
- NE LAISSEZ PAS VOTRE EMPLOYEUR VOUS PROMETTRE VERBALEMENT DES CHOSES, ÇA PREND DES ÉCRITS : PROTÉGEZ VOS DROITS DANS LES DÉLAIS !



**C'EST VOTRE CHOIX !
PENSEZ-Y**

Attention au coup de chaleur !

En moyenne, depuis 5 ans, 18 travailleurs sont victimes d'un malaise résultant du travail à la chaleur chaque année.

Qu'est-ce qu'un coup de chaleur?

Le coup de chaleur se produit lorsque le corps ne réussit pas à se refroidir adéquatement. Ainsi, la température du corps, normalement de 37 °C, augmente et peut atteindre 40,6 °C (105 °F) et plus. Il peut survenir brusquement lors de l'exécution d'un travail en ambiance chaude. En l'absence de mesures de refroidissement immédiates et énergiques, l'hyperthermie va progresser, causant des dommages irréversibles aux organes vitaux et, éventuellement la mort.

Les premières choses à faire

- Alerter les premiers secours: les secouristes en milieu de travail et le service **911**.
- Transporter le travailleur à l'ombre ou dans un endroit frais.
- Faire le plus de ventilation possible.
- Lui donner de l'eau fraîche en petites quantités s'il est conscient et lucide.

Ceci n'est qu'un bref aperçu du danger. Si vous avez le moindre doute, communiquez avec quelqu'un rapidement : votre vie peut dépendre de votre vitesse de réaction.

Quelques signes avant-coureurs...

Étourdissements? Vertiges? Fatigue inhabituelle?

C'est peut-être le début d'un coup de chaleur. Prenez un temps d'arrêt et prévenez rapidement quelqu'un, idéalement votre supérieur immédiat. N'attendez pas !

Propos incohérents? Perte d'équilibre? Perte de conscience?

Il y a urgence médicale! Il faut intervenir toute de suite et traiter la personne comme si elle subissait un coup de chaleur.

À risque : Les travailleurs effectuant un travail au soleil, à l'extérieur, et qui ne sont pas habitués de travailler à la chaleur et qui ne sont pas informés du danger. Lorsqu'un coup de chaleur se produit, il faut agir vite et efficacement. La vie de la victime peut en dépendre.

Source : CNESST

CECI EST VOTRE JOURNAL

Il semble parfois que les membres oublient que leur journal est leur tribune.

Vous avez des choses à dire, à partager, vous voulez féliciter quelqu'un, dénoncer une situation, une injustice ou simplement exprimer votre point de vue sur un sujet particulier. Dites-nous vos bons coups, vos suggestions etc... Vous êtes les bienvenus !

N'hésitez pas à communiquer avec le comité du journal, nous serons heureux de vous lire. Notez que le journal se réserve en tout temps le droit de ne pas publier votre texte, vous demander de modifier votre article ou le publier plus tard, généralement dans les six mois suivants. Faisons ce journal ensemble !



ÉCRIVEZ-NOUS À : journal8922@uasq8922.org

**Vous voulez épargner pour votre retraite ?
Voici un excellent moyen qui fait ses preuves depuis longtemps !**

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

L'Épargne, c'est important. Avec le Fonds de solidarité FTQ, vos rendements seront parmi les meilleurs au Québec, alors pourquoi vous éparpiller dans différents Fonds quand celui-ci est si payant ? Poser la question, c'est y répondre par 4 mots : FONDS de solidarité FTQ.

Un REER (régime enregistré d'épargne retraite) qui vous permet d'épargner durant votre vie active au travail en vue d'augmenter vos revenus quand vous serez à la retraite.



FONDS
de solidarité FTQ

**+ VOTRE ÉPARGNE
REER DU FONDS
= D'ÉCONOMIES
D'IMPÔT !!**

En choisissant le REER du Fonds de Solidarité, vous profitez d'avantages fiscaux qui peuvent vous faire économiser jusqu'à 78 % du montant investi !

Le REER du Fonds vous donne droit à deux crédits d'impôt qui réduisent votre impôt à payer de 30 %, soit 15 % au niveau provincial et 15 % au niveau fédéral.

Le montant maximal admissible à ces crédits d'impôts est de 5 000 \$ par année, ce qui représente des économies d'impôts de 1 500 \$ (750 \$ au niveau provincial et 750 \$ au niveau fédéral).

Une offre à considérer !

SAVIEZ VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôt de 35% en ce moment.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Pour des informations contactez :

Patrick Pellerin
Bureau de Montréal
1.800.361.2914
514 919-8922

EXEMPLE* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$



* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.

**Le Fonds de solidarité FTQ...
ça vaut tellement la peine
et c'est FACILE d'économiser !**

Aperçus de la nouvelle convention en vigueur

AH... LES VACANCES !

Lisez bien ce qui suit, il y a de petits changements en ce qui concerne le choix des vacances....

Article 14.05 a) Les salariés choisiront la date de leurs congés annuels par ordre d'ancienneté. ILS FERONT CONNAITRE LEUR PRÉFÉRENCE (note : ce n'est pas écrit : Ils attendront le formulaire de l'employeur !)

entre le 1^{er} et le 15 mars pour la période d'été, soit la période du 1^{er} mai au 30 novembre et ils feront connaître leur préférence à l'employeur entre le 1^{er} et le 15 septembre pour la période d'hiver, soit la période du 1^{er} décembre au 30 avril (pour les employeurs ayant une pratique différente à la date de la signature de la convention collective... (note : consultez votre

convention à cet article si cela s'applique à vous car les dates sont différentes)...pour le reste de l'article, il est semblable à auparavant, mais consultez votre convention pour être au fait des change-

ments et des dates relatives à chacune des périodes).

Pour plus d'info, appelez - nous!



IN MEMORIAM

NOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Charbonneau, Murielle	56	13.02.2019	Commissionnaires
Couillard, Mario	57	29.01.2019	Commissionnaires
Delisle, Réal	63	04.02.2019	Securitas
Lahrache, Abdelouahad	63	08.02.2019	Garda
Lambert, Jean-Pierre	58	13.02.2019	Garda

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux ami(e)s des familles éprouvées.

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



BURROWES
COURTIER D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Vincent Boily
Cell. : 514 771-8922
vboily@uasq8922.org

Luc Boisvert
Cell. : 819 244-6989
lboisvert@uasq8922.org

Denis Fafard
Cell. : 514 718-8922
dfafard@uasq8922.org

Corina Jumuga
Cell. : 514 984-8922
cjumuga@uasq8922.org

Nancy Larche
Cell. : 514 709-8922
nlarche@uasq8922.org

Johanne Richard
Cell. : 819 661-6292
jrichard@uasq8922.org

RECRUTEMENT

Guy Coulombe
Cell. : 514 702-8922
gcoulombe@uasq8922.org

Nicole Paradis
Cell. : 514 978-8922
nparadis@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Bas St Laurent • Gaspésie
Cell. : 1 800 361-2914

Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226
mverreault@uasq8922.org

Gatineau
Johanne Richard
Cell. : 819 661-6292
jrichard@uasq8922.org

Laurentides • Lanaudière
Johanne Bourcier
Cell. : 450 758-5729
jbourcier@uasq8922.org

Mauricie • Sherbrooke
Centre-du-Québec
Christian Fontaine
Cell. : 819 266-8922
cfontaine@uasq8922.org

Montréal Est • Laval
Rénald Presseault
Cell. : 514 894-8922
rpresseault@uasq8922.org

Montréal Ouest • Rive-Sud
Marc Lacasse
Cell. : 514 707-8922
mlacasse@uasq8922.org

Québec
Daniel Desjardins
Cell. : 418 509-3939
ddesjardins@uasq8922.org

Saguenay • Lac St-Jean
Alain Tremblay
Cell. : 418 944-8922
atremblay@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Bas Saint-Laurent
Gaspésie
Denis Joncas
Cell. : 418 714-2622

Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226

Québec
Florence Bédard
Cell. : 418 569-1907

REPRÉSENTANT SST

Guy Doré
Vp région de Québec
418 622-8044, p. 322
1 800 361-2914
Cell. : 418 576-2778
Télé. : 418 622-8091
gdore@uasq8922.org
sst@uasq8922.org

SIGNALISATION ROUTIÈRE

Région de Québec
Bernard Poitras
Cell. : 581-309-8922
bpoitras@uasq8922.org

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal (Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 125 juin 2019
Poste-Publication no 4102000



Membres du Comité :
Guy Doré, Marc Lacasse, Patrick Pellerin.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.

Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922 • 1 800 361-2914
Télec. : 514 522-5220
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Adresse : 4115, rue Ontario Est,
bur. 310, Montréal
QC H1V 1J7

Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

Info Assurances (tout le Québec)

Tél. : 514 523-2060 • 1 800-361-2914
Télec. : 514 940-1219
Lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044 • 1 800 463-2632
Adresse : 5000 boul. des Gradins
bur. 300, Québec
QC G2J 1N3

Lundi au vendredi
De 7h30 à 12h et de 13h à 16h30

ATTENTION : Pour le bureau de Québec, ne vous présentez pas directement au bureau sans d'abord avoir pris rendez-vous avec votre délégué régional, M. Daniel Desjardins.

Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246 • 1 866 894-9160
Télec. : 819 772-9456
Courriel : jrichard@uasq8922.org
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.301
bur. 302, Gatineau
QC J8Y 6T1

Lundi et mardi de 8h à 12h
Mercredi et jeudi de 13h à 16h30

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS!

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org Visitez notre site web! www.uasq8922.org !